

portant proclamation des résultats des élections des représentants de la Commission de la recherche au Conseil académique Collège des usagers secteur 3

Le Président de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC)

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 719-1, L. 719-2, L. 811-2 et D. 719-1 et suivants,
Vu les Statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985 dans leur rédaction issue des modifications approuvées en Conseil d'administration en date du 10 novembre 2017 ;
Vu l'arrêté du 9 janvier 2018 portant organisation du scrutin pour le renouvellement des usagers au Conseil d'administration (CA), à la Commission de la recherche (CR) et à la Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du Conseil académique,
Vu les procès verbaux de dépouillement des urnes en date du 14 février 2018

CONSIDERANT :


Inscrits	122	2	0	2	2
Total					
Participation (en %)	1,64				
Blancs ou nuls	0				
Exprimés	2				
Nombre de sièges	1				
Quotient électoral	2				

Répartition des sièges	1er calcul			1	1
	Nb voix obtenues	2	2	1	1
Listes en présence	1- Liste 1 : UNEF FENEC	2	2	1	1
	Total obtenu				

Article 1er : Sont proclamés élus : **TITULAIRE** Guillaume SAES **SUPPLEANT** Alaa MARACHLI

Article 2 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil
le 14 février 2018

Le Président par intérim

Frédéric GERVAIS